



Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230620-DEC2023-020-AR
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

Décision du Maire n°2023-020

Objet : demande de subvention – Sylv'ACCTES

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant.

DECIDE :

Article 1 :

De déposer deux dossiers de demande de subvention auprès de Sylv'ACCTES Rhône-Alpes pour la réalisation de travaux de sylviculture se rapportant au Projet Sylvicole Territorial applicable sur la zone de situation de notre unité forestière.

Ces demandes seront faites pour un montant de 2 750 € et de 4 000 €.

Article 2 :

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, ville-aime.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 20 juin 2023

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER

